

## **APPEL À PROJET FRR – VOLET 2**

### **Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Mont-Blanc, le 4 décembre 2023 – Un montant de 100 000 \$ a été accordé pour l'édition 2024 de l'appel à projets de la MRC des Laurentides, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2. Les organismes, municipalités et entreprises privées et d'économie sociale peuvent soumettre leur demande dès maintenant. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 19 janvier 2024.**

Chaque année, le Conseil des maires de la MRC des Laurentides encourage des projets ou actions répondant aux priorités d'intervention et aux principes directeurs de la [Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire](#) de la MRC des Laurentides en réservant, lors de l'adoption de son budget, un montant provenant du FRR – Volet 2.

Cette aide financière est destinée à des projets structurants ou à des initiatives visant à résoudre des défis locaux. Ils doivent avoir pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC des Laurentides, en contribuant à la santé sociale, à l'économie et à l'environnement du territoire.

#### **Priorités d'intervention**

- L'attraction de nouveaux résidents et travailleurs et leur intégration dans le milieu
- La diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable
- L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles
- Positionner l'agriculture comme force de développement
- Soutenir l'économie sociale
- Augmenter nos connaissances du tissu économique de la MRC des Laurentides
- Améliorer l'accueil et la prise en charge des entreprises
- Soutenir les industries traditionnelles (tourisme, culture, agroalimentaires et foresterie)
- Valoriser la région des Laurentides

#### **Organismes admissibles**

Tout organisme est admissible, à l'exception des entreprises privées du secteur financier et des coopératives financières.

#### **Dépôt d'une demande**

Les organismes admissibles au dépôt sont invités à consulter la [Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides](#), afin d'en savoir plus les modalités du dépôt d'une demande. Le formulaire de dépôt est disponible en ligne : [Formulaire de demande de financement – FRR 2](#)

Seules les demandes complètes seront examinées. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **19 janvier 2024**. Toute la documentation est consultable sur le site Web de la MRC des Laurentides : [mrclaurentides.qc.ca/frr](http://mrclaurentides.qc.ca/frr).

### **Analyse des projets**

Les projets déposés seront analysés par le Comité d'analyse du FRR – volet 2 de la MRC des Laurentides. Il attribuera les sommes selon les mandats ou enjeux énoncés.

- 30 -

#### **Information :**

Valérie Grégoire-Charron  
Technicienne à la comptabilité  
(819) 425-5555, poste 1060  
[vgregoire@mrclaurentides.qc.ca](mailto:vgregoire@mrclaurentides.qc.ca)

#### **Source :**

Catherine Signoret  
Agente aux communications  
(819) 425-5555, poste 1048  
[csignoret@mrclaurentides.qc.ca](mailto:csignoret@mrclaurentides.qc.ca)